



**PROCES-VERBAL
BUREAU
DU MARDI 31 MAI 2011 à 18h00**

L'an deux mille onze le trente et un mai,
Le Bureau Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en ses locaux à Lodève
sous la Présidence de Marie Christine BOUSQUET

Présents : Jean TRINQUIER , Hadj MADANI , Frédéric ROIG , Lionel MICOLA,, Anne-Marie FABRE , Yves
JOURDAN , Jean Luc REQUI, José POZO , Pierre LEDUC , Valérie ROUVEIROL , Colette MEINARD ; Jean-
Marc GONTARD ; Jean Noël MALAN., Joëlle GOUDAL

Absent(s) excusé(s) : , Daniel GUIBAL, Joseph FABRE, Valérie ROUVEIROL ,
Yves BAILLEUX MOREAU

Absent(e)s : Jean Paul PAILHOUX

Soit 19 membres en exercices – 14 présents - 14 exprimés

Madame la Présidente souhaite la bienvenue et procède à l'appel. Le quorum étant atteint, elle ouvre
la séance et propose de passer à l'ordre du jour.

I – SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Monsieur le 1er Vice-Président rappelle le règlement d'attribution des subventions adopté par
délibération en date du 13 mai 2009. Par ce règlement, l'objectif global est de favoriser et de promouvoir
l'ensemble du territoire communautaire et de soutenir l'initiative associative représentant un intérêt
général.

Différentes associations ont demandé des subventions, il est proposé la répartition suivante :

Association	Commune	montant attribué
Lycée Joseph Vallot	LODEVE	500,00 €
Au moutons à 5 pattes	LODEVE	1 000,00 €
Jeunes sapeurs pompier en Lodévois	LODEVE	500,00 €
association des territoriaux	LODEVE	4 980,00 €
Ecole intercommunal de Foot	ST ETIENNE DE GOURGAS/SOUBES	3 000,00 €
Foyer Rural de St Privat	SAINTE PRIVAT	600,00 €
LCA	LODEVE	3 500,00 €
APP	LODEVE	5 000,00 €
SPIRIDON club	LODEVE	2 500,00 €
MJC	LODEVE	3 000,00 €
Mouvement Rural	LE CAYLAR	1 000,00 €
Association CAP LARZAC	LE CAYLAR	1 000,00 €
Cinescola	LODEVE	1 500,00 €
Musique au Clair de Lune -Cathédrale	LODEVE	1 500,00 €
TOTAL		29 580,00 €

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**II – MAISON DU GARDIEN FRAISSE – SIGNATURE DE LA CONVENTION AVEC LE CONSEIL
GÉNÉRAL DE L'HÉRAULT PAR DELEGATION DE L'ÉTAT**

Madame la Présidente soumet au Conseil Communautaire une convention avec le Conseil Général de Hérault, par délégation de l'État concernant la réhabilitation du logement locatif social sis à l'ancienne usine Fraisse « logement du gardien » - situé Avenue de Fumel à LODEVE.

la présente convention a pour objet de fixer les droits et les obligations des parties prévues par les articles L.353-1 à L.353-12 et L.353-20 du code de la construction et de l'habitation.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

L'ordre du jour étant épuisé, Madame la Présidente lève la séance à 20h.

Les membres du bureau

NOM – PRENOM	FONCTION	SIGNATURE
BOUSQUET Marie Christine	Présidente	
TRINQUIER Jean	1 ^{er} Vice-Président	
MADANI Hadj	Vice-Président	
GUIBAL Daniel	Vice-Président	Excusé
ROIG Frédéric	Vice-Président	
MICOLA Lionel	Vice-Président	
FABRE Joseph	Vice-Président	Excusé
PAILHOUX Jean Paul	Vice-Président	Absent
FABRE Anne-Marie	Vice-Président	
JOURDAN Yves	Vice-Président	
REQUI Jean Luc	Vice-Président	
POZO José	Vice-Président	
BAILLEUX-MOREAU Yves	Vice-Président	Excusé
Pierre LEDUC	Vice-Président	Excusé
ROUVEIROL Valérie	Déléguée	

MEINARD Colette	Déleguée	
GONTARD Jean Marc	Délégué	
MALAN Jean Noël	Délégué	
GOUDAL Joëlle	Déleguée	